

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21951 - 81ÈME ANNÉE

**18,3 % des adultes de 18 à 79 ans ont vécu un épisode dépressif caractérisé en 2024**

## Néocolonialisme, blocages structurels et détresse sociale à La Réunion



À La Réunion, le système néocolonial entretenu par la surrémunération versée depuis Paris a façonné une classe dominante dépendante de la France et solidement installée dans les institutions. Ce modèle bloque le développement local, aggrave la pénurie d'emplois et de logements, alimente la vie chère et pèse lourdement sur la santé mentale des Réunionnais.

À La Réunion, l'organisation économique et institutionnelle héritée de la départementalisation reste marquée par des mécanismes néocoloniaux. La surrémunération versée à une partie de la population, financée par l'État, n'a pas seulement un effet budgétaire : elle structure les rapports de pouvoir. En favorisant une élite administrative et économique qui doit sa position à Paris, elle consolide une classe dominante dont les intérêts

sont alignés sur le maintien du système existant plutôt que sur l'émancipation productive du territoire.

Les conséquences sont visibles. C'est la pénurie d'emplois à cause du sous-développement d'une économie axée sur la consommation de biens importés et de services vendus par des sociétés françaises implantées dans notre pays. Le logement est rare et cher, tandis qu'une large partie de la population subit chômage, précarité et surpeuplement. La vie chère, causée par la surrémunération et accentuée par l'insularité et les rentes de situation, érode le pouvoir d'achat et nourrit un sentiment d'injustice sociale.

Ce verrouillage institutionnel empêche l'émergence d'un développement autochtone fondé sur la

production locale, l'innovation et la valorisation des compétences indigènes. Les décisions stratégiques restent largement dépendantes de centres extérieurs, ce qui freine l'adaptation des politiques publiques aux réalités sociales et culturelles de l'île.

L'impact humain est considérable. Selon le dernier baromètre de Santé publique France, publié le 11 décembre, 18,3 % des adultes de 18 à 79 ans ont vécu un épisode dépressif caractérisé en 2024 à La Réunion, contre 15,6 % en France. Le rapport évoque une santé mentale « particulièrement préoccupante », avec les prévalences les plus élevées d'épisodes dépressifs et de troubles anxieux généralisés, sur

fond d'inégalités sociales marquées.

Ce constat montre que la souffrance psychique n'est pas un phénomène isolé, mais le symptôme d'un modèle qui fragilise durablement la population. Tant que les mécanismes néocoloniaux perdureront, les crises sociales et sanitaires continueront de se renforcer, appelant une refonte profonde des politiques de développement et de gouvernance au service des Réunionnais.

**M.M.**

## Plus de 14,4 millions d'euros, dont 74 % financés par l'Europe et 25 % par le Département

# Extension des périmètres irrigués : 1 300 hectares supplémentaires pour le Sud

Le Département a franchi une étape majeure dans sa stratégie d'extension des périmètres irrigués du Sud (PISUD), avec la présentation, ce mardi 16 décembre, d'une opération pour les secteurs de Dassy, Mahavel, chemin Stéphane et Condé, identifiés comme prioritaires pour le développement agricole du territoire.

Cette extension répond à un double objectif : conforter la vocation agricole des pentes du Sud de l'île et réduire les pressions sur la ressource en eau potable, dans un contexte marqué par les effets du changement climatique.

Les travaux engagés ont notamment porté sur :

- Le renforcement de la capacité de stockage du réservoir de Trois-Mares, avec la construction d'un second réservoir de 2 400 m<sup>3</sup> ;
- La pose de 18,7 km de réseaux de distribution sur les secteurs de Dassy, Mahavel et chemin Stéphane,

équipés de bornes d'irrigation ;

- La création de la station de pompage de Dassy, intégrant le nouveau réservoir de Trois-Mares 2.

Le montant total de l'opération s'élève à plus de 14,4 millions d'euros, dont 74 % financés par l'Europe et 25 % par le Département.

« Ce projet fait partie d'un programme global d'extension des périmètres irrigués du Sud engagé en 2012, avec un objectif clair : irriguer, à terme, 1 300 hectares supplémentaires », a expliqué le vice-Président du Département délégué à l'eau.

Aujourd'hui, près de 10 000 hectares sont déjà irrigués grâce aux périmètres du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos, qui contribuent également à l'alimentation en eau brute des communes concernées.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail  
:journal.temoignages@gmail.com  
SITE web : www.temoignages.re  
Publicité :journal.temoignages@gmail.com  
CPPAP : 0916Y92433

## Les actionnaires des alcooliers craignent une hausse de 8 euros du prix du litre de rhum en vente libre

# Taxer le rhum : la santé publique avant les profits

La condamnation définitive de la cheffe de l'extrême droite française rappelle une vérité essentielle : les mensonges hérités d'une tradition politique issue des compromissions avec le nazisme ne peuvent s'imposer durablement. À Mayotte, la justice a fixé une limite claire : la diffamation et la stigmatisation des associations solidaires ne sont pas des opinions, mais des délits comme le racisme et le négationnisme encouragés par l'extrême droite française qui veut revenir au pouvoir qu'elle a perdu depuis 1944 et la défaite des collaborateurs des nazis.

La décision rendue le 16 décembre par la Cour de cassation marque un tournant symbolique. En rejetant le pourvoi de Marine Le Pen, la plus haute juridiction française a rendu définitive sa condamnation pour diffamation envers La Cimade. L'accusation portée contre cette association — l'avoir assimilée à une filière de passeurs à Mayotte — relevait non d'un débat politique, mais d'une mise en cause mensongère.

Cette affaire illustre une méthode bien rodée de l'extrême droite : mentir, désigner des boucs émissaires, criminaliser la solidarité et transformer des acteurs humanitaires en ennemis intérieurs. Héritiers politiques d'un courant qui, en France, collaborait avec le nazisme pour se maintenir au pouvoir entre 1940 et 1944, ces responsables tentent de réhabiliter la calomnie comme outil politique. Or la justice rappelle ici que la liberté d'expression connaît des limites, surtout lorsqu'elle sert à alimenter la haine.

### Leurs mensonges ne passeront pas

Les propos tenus en 2022 sur BFMTV dépassaient clairement ces limites. Assimiler l'action humanitaire à celle des passeurs revient à nier l'État de droit et à fragiliser ceux qui défendent les droits fondamentaux. La réaction de l'avocat de la Cimade est sans ambiguïté : être une personnalité politique n'autorise ni l'excès ni le mensonge.

Cette condamnation intervient dans un contexte judiciaire plus large, alors que la dirigeante du Rassemblement national est déjà fragilisée par d'autres affaires, notamment celle des assistants parlementaires européens. Elle rappelle que la banalisation

des discours issus de l'extrême droite n'est ni inévitable ni acceptable.

À Mayotte comme ailleurs, la vérité judiciaire s'oppose à la falsification politique. Les héritiers idéologiques des heures sombres peuvent crier à la censure : leurs mensonges ne passeront pas.

### Le Pen, échappe encore à la prison

Les condamnations s'accumulent pour Marine Le Pen, cheffe de l'extrême droite française, qui a déjà échappé à la prison. La Cour de cassation a rendu définitive sa condamnation pour diffamation envers La Cimade, après des attaques répétées contre des associations humanitaires à Mayotte. Ce rappel judiciaire ferme démontre que les héritiers politiques des collaborateurs des nazis en France ne pourront imposer leurs mensonges ni leur stigmatisation, car la justice et la société civile résistent aux discours de haine.

### Diffamation, racisme et négationnisme sont des délits pas des opinions

Les décisions rendues contre Marine Le Pen le rappellent clairement : instrumentaliser la parole publique pour stigmatiser, discréditer ou désigner des boucs émissaires ne relève pas du débat démocratique. De la même manière que le racisme nie l'égalité des êtres humains et que le négationnisme falsifie l'histoire, la diffamation empoisonne l'espace public en substituant la calomnie aux faits.

En démocratie, la confrontation des idées est légitime ; la propagation de contre-vérités ne l'est pas. La justice, en sanctionnant la diffamation, trace une ligne nette : on peut contester des politiques, jamais salir sans preuve. C'est une condition essentielle pour préserver l'État de droit, protéger la société civile et empêcher que la haine et le mensonge se déguisent en opinions.

**M.M.**

# Oté

## Oté Sarda ! Toué la roul anou. Ton zoli kozman roul anou dan la bou - Morso niméro 1

Mézami, zot i koné toute shanté in pé klassik — ni pé mèm dir tradissonèl — i assossyé in mizik avèk lo parol... épi linterprétassion. Inn pliss l'ote, pliss l'ote, i fé ké ni pé gingn an kado in tro gayar shanté.. Kan mi di sa, vik nou lé dann pèryode vin déssanm mwin néna an promyé dan la tête lo shanté « Oté Sarda ! » : parol par lo poète Axel Gauvin, mizik par Ziskakan, linterprétassion par Gilbert Pounia épi son bann.

Si mi di azot shanté — la, dann tan li l'é éné, la konm i di kass vréman bann kode nout mizikoloji é kan mi ékri sa mi rapèl bann shanté dann tan La Rényon sak lété in pé a lo d'roz mé kan mwin téi antann dann mon zorèye lo shanté mi anparl azot mi san in souf nou téi san pa touzour avansa dann lo répètoir bann shantèr é bann shanté nout péi. Sé konmsa mi rossan sète afèr-la lo tan la révolission mizikal é poétik avèk in bonpé group jenn shakinn rante nou la bien konsèrv lo nom épi lo répètoir dann son mémoir.

Sarda Garriga la aboli lésklavaz La Rényon. kèl gran om ! Li la mète in poin final-prèsk !- avèk in sistèm an parmi lo pli inimin in puissanss kolonyal la fé sibir demoune in péi.la fé sibir noute bann zansète rényoné... Mé lo shanté ni anparl i di pa lé shoz konmsa, an kontrèr ! li di oté Sarda toué la roul anou, ton zoli kozman roul anou dan la bou. Dann tan mi anparl azot shanté-la téi pran lo kontre-pyé sak bonpé rantre nou téi panss. Inn manyèr pou li kass lo kode nout mizikoloji par son parol, par son mizik épi par linterprétassion konm mwin la di pli o, dann tèks-la.

NB-Ziskakan té kréé lané 1979-i anparl sa néssans konm in révolission kréol — mé d'ot group lé éné galman konm Oussanisava, Bastèr, épi d'ote ankor mi panss sré intéréssan d'anparlé. In zour kissa i koné..... Zot ossi la kass lo bann kode l'avé avan. San konté la ronéssans lo maloya avèk bann maloyer ni koné ankor bien zordi-toute bann gramoune épi zot déssandans antouléka pou sak lé ankor an aktivité. San obliye Daniel Waro bien sir.

A bon antandèr salu !

*Justin*